



SwimRun Bassin d'Arcachon

Règlement 2026



Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement de par leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci. Cette épreuve est sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et les points non mentionnés dans ce règlement relèvent du règlement de la FFTri.

1/ Présentation de la course.

- Nous vous rappelons que le «**SRBA**» est réservé aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires.
- L'épreuve s'effectue uniquement en binôme (Hommes, Femmes ou Mixte).
- Les participants participent librement et à leurs propres risques. L'organisation et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou perte de matériel et/ou objets personnels.
- Les participants déclarés hors barrière horaire et hors course par l'organisation seront stoppés et pris en charge.

2/ Conditions météo.

- Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables, l'organisation se donne le droit d'annuler ou de stopper la compétition.
- Aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'organisation.

3/ Inscriptions.

Pour participer au SRBA :

- Les participants doivent être nés en 2008, et avant, pour cette distance de 17km. Aucune dérogation ne sera accordée.
- Pour les athlètes Licenciés FFTri « compétition », obligation de télécharger sa **licence 2026** lors de l'inscription et/ou de la montrer le jour de l'épreuve. **Aucune autre licence ne sera acceptée !**
- Pour les athlètes Non Licenciés, un certificat médical de moins d'1 an à la date de l'épreuve attestant l'aptitude du concurrent à l'épreuve « **Apte à la pratique du SWIMRUN en compétition** » devra être ajouté à son inscription, ou devra être présenté lors du retrait des dossards.
- Les athlètes Non licenciés pourront également fournir un **Formulaire Info Santé** (FIS), en lien sur le site de la FFTri.
- **ATTENTION !!!** le PPS ne sera pas autorisé sur ce type d'épreuve.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

Pour participer au championnat de France des sapeurs-pompiers :

- Votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou 1 homme et 1 femme). La mixité des binômes entre les divers départements est autorisée.
- Les participants de ce format M doivent être nés en 2008 ou avant. Aucune dérogation ne sera accordée.
- Les athlètes doivent présenter la **fiche d'appartenance à leur Union Départementale** ainsi qu'un **Formulaire Info Santé** (FIS) à compléter en ligne sur le site de la FFTRI ou être licenciés FFTri « compétition », avec obligation de télécharger la **licence 2026** lors de l'inscription et de la montrer le jour de l'épreuve.

Aucune autre licence ne sera acceptée, ni le PPS !

Nous acceptons également les certificats médicaux de moins d' 1 an ou les attestations de Visite Médicale Annuelle (VMA) avec la mention « **Non Contre Indication à la Pratique du SwimRun en compétition** ».

- Le numéro de dossard ne pourra pas être attribué tant que l'attestation UD ainsi que le certificat médical ou la licence ne seront pas parvenus à l'organisation.
- L'inscription est ouverte à tous les sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, militaires, de métropole, des départements et territoires d'Outre-mer, monégasques ainsi que les personnels administratifs et techniques spécialisés, inscrits sur les registres au 1er janvier 2026 des services d'incendie et de secours, et adhérents à la FNSPF et à son UDSP respective (attestation à joindre).

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et ne pourra prétendre à l'attribution d'un dossard.

- L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

4/ Tarifs, dates et clôture des inscriptions.

Le tarif de **100 €** par équipe (hors pass expérience et frais de gestion) comprend:

- La dotation des 2 coureurs.
- La sécurité.
- Les ravitaillements
- A l'arrivée : 1 boisson, 1 assiette d'huîtres, 1 repas
- 2€ reversés à l'ODP

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant sur la plateforme Protiming, sauf si les quotas prévus sont atteints avant. Dans les deux cas, il ne sera plus possible de s'inscrire.

5/ Retrait des dossards.

Il sera organisé le samedi 26 Septembre 2026 au cercle de voile du Pyla/Mer, place Daniel Meller, à partir **de 8h00 jusqu'à 10h45**.

Une consigne sera mise en place.

6/ Départ.

Le Départ de la course sera donné à **11h** précises pour le Championnat de France SP et à **11h05** pour le SRBA, depuis la plage Daniel Meller au Pyla/Mer.

7/ Conditions d'annulation.

L'inscription est définitive et les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement si vous ne prenez pas l'assurance annulation. Cependant une annulation avec remboursement sera autorisée sous présentation d'un certificat médicale avant le 10 septembre 2026.

Si un équipier annule sa participation, l'organisateur vous autorise à trouver un remplaçant sous condition de modifier votre dossier auprès de l'organisation (swimrunsp33@gmail.com).

Toute demande entraînera des frais de dossier de 10€ par modification du dossier. Les remplacements seront acceptés jusqu'au **24 Septembre 2026 inclus**.

Une assurance annulation est prévue en cas de désistement d'une équipe.

Pour en profiter il vous suffira de régler **6€** lors de l'inscription et il sera possible de vous faire rembourser l'intégralité de votre inscription sans motif particulier jusqu'à la veille de l'épreuve.

8/ Respect de la nature.

Vous allez vous engager sur un site exceptionnel et protégé.

SVP « **Respectez la nature** ».

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillement doivent être aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage, une zone de propreté sera mise en place à chaque ravitaillement. Buvez et mangez dans l'enceinte des postes de ravitaillement. Il est précisé dans l'article 10 que tout déchet jeté hors zone peut entraîner une disqualification. Nous serons très vigilants sur ce point et éventuellement répressifs.

Pour une question d'écologie, **aucun gobelet ne sera présent sur les tables de ravitaillement**. Pensez à vous équiper d'un écocup souple ou d'une flasque.

9/ Assistance personnelle.

Les concurrents ne pourront pas recevoir d'aide de personnes externes à l'organisation, ce qui exclut toute assistance «volante» de type: «lièvre», accompagnateurs, porteurs d'eau...

10/ Disqualification et pénalisation.

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'une (ou de plusieurs) équipe ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion. Elle sera irréversible.

- Absence de lycra dossard pendant toute la durée de la course.
- Utilisation du matériel formellement interdit (article 15).
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle.
- Utilisation d'un quelconque moyen de transport pendant l'épreuve.
- Absence d'un ou plusieurs articles de l'équipement obligatoire durant la course.
- Non assistance à un concurrent en difficulté.
- Pollution et dégradation des sites par les concurrents.
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles reconnus, des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation.
- Toute prise de position orale ou écrite avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourra être sanctionnée par l'organisation par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le directeur de course sur avis d'un médecin.

- Comportement dangereux d'un concurrent, détention d'un objet prohibé.
- Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle.

11/ Jury de la compétition.

Directeur de course: 2

Membres de l'organisation: 4

Le jury se réserve le droit de prendre une décision suivant «le bon sens» dans le cas où la situation spécifique n'est pas décrite dans le règlement.

Une décision du jury est définitive et sans appel.

12/ Droits à l'image.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, ni photographie ou film vidéo ne pourront être commercialisés auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'organisateur.

13/ Sécurité et assistance.

Elles sont assurées par des postes de contrôle (ravitaillement, pointage) et sanitaires (médical), des secouristes (aquatiques et pédestres), des contrôleurs-signaleurs, des équipes de serre-files...

Les deux membres constituant une équipe doivent à tout moment de l'épreuve rester près l'un de l'autre avec une distance maximale autorisée de 10 m.

Un membre organisateur de la course pourra arrêter le premier équipier et lui faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est devenue trop importante.

14/ Classement et Récompenses.

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second coureur de l'équipe.

Seront récompensées, sur le SRBA et le championnat de France SP, les trois premières équipes Hommes, Femmes et Mixtes.

La remise des prix débutera aux alentours de 14h, sur le site d'arrivée.

15/ Vérification du matériel obligatoire au départ et pendant la course.

Lors de l'enregistrement au départ, chaque concurrent devra présenter son matériel obligatoire et le conserver tout au long de la course:

✓ Matériel obligatoire par coureur et obligatoire sur la totalité de la course:

- 1 Combinaison isotherme adaptée à des températures inférieures ou égales à 16°C.
(conseillée entre 17 et 23°C – interdite au dessus ou égal à 24°C)
- 1 Sifflet de sauvetage (sans bille).
- Chaussures de sport obligatoires dans l'eau.
- 1 gobelet pliable (pas de gobelet aux ravitos).

Fournis par l'organisation :

- 1 Lycra dossard de course
- 1 puce chronométrage par équipe
- 1 bonnet de natation, qui devra être porté pour toutes les parties natation.

✓ Matériel accepté:

- Plaquettes de main
- Flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull boy)
- Lunettes de natation
- Chaussures de sport
- 1 paire de gants néoprène
- Liaison entre athlètes d'un même binôme (type corde élastique) après la première natation

✓ **Matériel formellement interdit sous peine de disqualification:**

- Floteur ou appareil gonflable supérieur à 40x30x20cm
- Tuba et palmes
- Tout matériel motorisé.

L'organisation se réserve le droit de placer des postes de contrôles inopinés.

Des contrôles du matériel pourront donc être effectués à tout moment de l'épreuve.

16/ Abandons.

Tout concurrent qui abandonne inclut définitivement l'abandon de son équipe. Il doit faire invalider son dossard au poste d'assistance le plus proche et lui remettre son lycra afin qu'il soit neutralisé. A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement de recherches...) et, d'autre part, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du concurrent pour les éditions ultérieures.

L'organisation rapatrie les concurrents ayant abandonné uniquement aux postes de ravitaillement précisés sur le plan du parcours. Vous devrez donc impérativement rejoindre ces points si vous souhaitez être rapatriés à l'arrivée.

Ne jamais quitter la course sans faire invalider le dossard. Votre absence sur les sentiers donnerait lieu à des recherches pour vous retrouver.

17/ Parcours.

Le parcours de la course (terrestre et nautique) est balisé et doit être suivi dans sa totalité. Dans le cas contraire, l'équipe se verra disqualifiée.

La barrière horaire sera indiquée dans le programme et affichée au niveau du ravitaillement sur le site d'arrivée (place Daniel Meller).

Les entrées et sorties de l'eau seront matérialisées par deux oriflammes avec un bénévole. Une ou deux bouées seront à contourner durant la natation,

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

18/ Secours.

Des équipes de secouristes (médecin et infirmier et sapeurs pompiers) seront mises en place par l'organisation.

Ils assureront l'assistance médicale des concurrents. Ils aviseront sans délai le directeur de course de l'inaptitude du concurrent à continuer l'épreuve.

20/ Assurance.

L'organisation a souscrit pour la durée de l'épreuve sportive une assurance en responsabilité civile par le biais de la FFTri (licence manifestation) à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

La responsabilité de l'organisateur est dégagée dès abandon, disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du directeur de course.

21/ Assistance fournie par l'organisation pendant l'épreuve.

Le concurrent pourra bénéficier de 2 ravitaillements prévus par l'organisation sur le parcours (1 liquide et 2 liquide / solide).

Un repas sera proposé à tous les concurrents sur le site d'arrivée (cercle de voile du Pyla/Mer).

Le Team SRBA

Contacts :

swimrunsp33@gmail.com

Aubert Morgan : 0663943067

Mora Yohan : 0610754001